

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE
ARRETE DU MAIRE

Département
AUBE
Canton
NOGENT-SUR-SEINE
Commune
NOGENT-SUR-SEINE

N° DADM2020 – 0007

Occupation précaire d'un logement de gardien sis 3 rue François Bachimont – Avenant de rupture de la convention d'occupation

Le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°2014-51 en date du 30 avril 2014, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour la conclusion ou la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, tendant à améliorer les rapports locatifs ;

Considérant la demande de Monsieur Jean-Louis PARISOT en date du 30 janvier 2019 en vue de mettre un terme à la convention de location dont il bénéficie pour le logement sis au 3 rue François Bachimont ;

DECIDE

Article 1 :

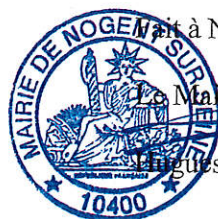
La convention de location, conclue entre la commune de Nogent-sur-Seine et Monsieur Jean-Louis PARISOT sur une durée d'un an, du 16 septembre 2019 au 15 septembre 2020 pour le logement sis au 3 rue François Bachimont, est rompue de manière anticipée à compter du 30 avril 2019.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission en Sous-Préfecture.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.



fait à Nogent-sur-Seine, le 31 janvier 2020.

Le Maire,
Hugues FADIN

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa date, soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification (art. 2131.8 et L. 2131.9 du Code Général des Collectivités Territoriales).

SOUS-PRÉFECTURE
DE NOGENT-SUR-SEINE
Déposé à la Sous-Préfecture

Acte transmis en Sous-Préfecture le : **10 FEV. 2020**

Affiché en Mairie le : **04 MARS 2020**

Affiché sur le site le : **04 MARS 2020**



le **13 FEV. 2020**



Le Maire,

Hugues FADIN